

Le Créinvestissement Apporter Neurones et Capital

Concept innovant qui lie le projet de vie d'un cadre à une entreprise à fort potentiel pour le meilleur, en limitant le pire, le créinvestissement constitue une voie médiane entre création/reprise et salariat.

La création ou la reprise d'entreprises nécessitent généralement de mobiliser l'intégralité de ses ressources financières, intellectuelles, réseau. Il s'agit d'un exercice souvent solitaire pour le créateur dont parfois l'identité fusionne avec celle de son entreprise. En cas de défaillance, le fondateur peut, par le jeu des cautions données (fournisseurs, banques) ou simplement parce qu'il souhaite respecter ses engagements, perdre tout ou partie de son patrimoine. Homme/Femme orchestre, il est sur tous les fronts tout le temps.

Le créinvestissement est un contrat à triple détente qui consiste

- à souscrire à l'augmentation de capital d'une jeune société, préalablement étudiée, afin de l'intégrer aux côtés du fondateur en apportant des fonds et les compétences complémentaires à celles du fondateur.
- à travailler 6 mois sans salaire, pour permettre au cadre et au fondateur de se tester et de caler leurs rôles (période de fiançailles). En gage de la bonne foi des parties, le cadre reçoit des actions, en complément de son apport en numéraire et en contrepartie du travail qu'il va fournir lors de la période test. Ces actions lui resteront acquises en cas de poursuite de la relation. Il s'engage à les restituer en cas de séparation durant les 6 mois test à un prix préalablement calculé, fonction du temps passé, du moment auquel intervient la rupture et du prix initial des actions.
- à signer un CDI en cas de poursuite de la collaboration.

A partir de la signature du CDI, le cadre devient pleinement créinvestisseur c'est-à-dire un salarié opérationnel, actionnaire disposant d'un siège au Comité de Direction, décidé à donner le meilleur de lui pour que l'entreprise réussisse. En cas de défaillance, ses pertes sont limitées à ses actions. Ses droits à l'assurance chômage ont été préservés. En cas de réussite, il est associé aux résultats et à la plus-value.

La mobilité et la rapidité des mutations caractérisent notre époque. Les cadres n'échappent pas à cette règle. Après quelques années passées au sein d'entreprises structurées de moyenne, grande ou très grande taille, de leur propre initiative ou poussés par un plan social, ils aspirent à relever des challenges dont ils sont la cheville ouvrière, sur les résultats desquels leur action pèse et auxquels leur revenu est pour partie attaché.

Par ailleurs, de jeunes entreprises, positionnées sur des secteurs d'avenir, à fort potentiel de développement peinent à trouver des financements en amorçage et ne peuvent s'offrir les compétences d'un cadre expérimenté.

Le créinvestissement est un outil qui permet à un cadre et à une entreprise de s'unir et grandir ensemble.

A cet outil sont associés une méthode et une formation indispensables à la réussite d'une union de ce type. En effet, le fondateur d'une jeune start-up et le cadre d'un grand groupe ont des vécus, des modes de pensée et de fonctionnement très différents. Ils ont également la particularité d'avoir développé un égo certain. Dès lors, il est nécessaire de rapprocher les points de vue et de donner au cadre les clés d'accès à la culture start-up.

Catherine Martin, membre du club HEC Finance,
Mob. 06 62 35 09 02 @mail : catherine.martin@creinvestisseurs.com
Présidente de la Financière des créinvestisseurs® sas. 9-11 allée de l'arche 92400 Courbevoie La Défense